

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING



Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date. Pour Roubaix, 25 centimes par an, six mois, 14 centimes, trois mois, 7 centimes.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56. On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 16 mars 1865.

BULLETIN.

La discussion du projet d'Adresse continue au Sénat. Après le vote du paragraphe sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise, viendra la délibération sur la convention du 15 septembre. Parmi les orateurs inscrits comme devant prendre la parole sur cet important sujet, on cite Mgr. le cardinal Donnet, le vicomte de La Guéronnière, le cardinal de Bonnechose, M. Stourm, le duc de Persigny, M. de St-Arnaud, le général Gêmeau, le marquis de La Valette. M. Rouher prononcera un discours dans lequel sera caractérisée la politique du gouvernement de l'Empereur en Italie.

On croit que le projet d'Adresse sera lu demain, en séance publique au Corps législatif.

Il n'est pas exact que M. le duc de Persigny ait parti pour Rome avec une mission politique. Ce qui est vrai, c'est que M. de Sartiges, notre ambassadeur à Rome, a eu la semaine dernière, avec le Saint-Père un entretien secret qui a duré plus d'une heure.

Le journal l'Akhbar dans son numéro du 9 mars, mentionnait les bruits alarmants qui avait couru dans Alger, et d'après lesquels aurait éclaté une insurrection de nature à inspirer de sérieuses craintes pour la sécurité des habitants de Bougie et de Sétif. Aucune nouvelle de cette nature n'est arrivée en France.

On attend impatiemment le paquebot français parti de la Vera-Cruz, le mois dernier. Le public est impatient de connaître l'exacte vérité sur les actes de rigueurs qui, d'après des avis de New-York, auraient suivi la prise d'Oajaca. Si le fait de l'exécution des deux chefs de guérillas, est vrai, on doit penser qu'il aura été motivé et justifié par la conduite des juaristes.

Les lettres de Rome, du 11 mars annoncent que le consistoire a été fixé au 29 et qu'il n'y sera fait aucune promotion de cardinaux, mais que le Pape prononcera probablement une allocution.

La commission nommée par la chambre des députés de Madrid, pour la vente des biens de la couronne, a résolu de remettre à la reine les 25 % qui doivent lui revenir sur la vente de ces biens, immédiatement après l'approbation du projet de loi.

Dans la séance de la Chambre des Députés de Turin du 13 mars, a été approuvé un article en vertu duquel la peine de mort est abolie pour les délits du code pénal commun, et maintenue dans les codes militaires et maritimes et dans la loi sur le brigandage.

Des lettres particulières de Copenhague confirment le bruit d'une crise ministérielle. MM. de Blumhø et David sortiraient du cabinet, par suite de dissentiments avec leurs collègues sur la question de la constitution.

J. REBOUX.

Il circule en Italie, depuis quelques jours, dit le Bulletin de Paris, des exemplaires d'un prétendu traité secret qui aurait été conclu entre l'Empereur des Français à la suite et à la date même de la convention du 15 septembre. Voici cette pièce, dont nous croyons inutile de faire ressortir le caractère apocryphe :

1. — S. M. le roi Victor-Emmanuel II s'engage formellement à ne pas attaquer l'Autriche dans ses possessions italiennes sans l'assentiment préalable de S. M. l'Empereur Napoléon III et sans s'être mis d'accord avec lui. Il s'engage en outre à empêcher efficacement toute manifestation extra-gouvernementale qui s'organiserait dans ses Etats contre le gouvernement autrichien.

2. — Sa Majesté l'Empereur Napoléon III garantit le royaume d'Italie contre toute attaque de la part de l'Autriche et s'oblige, s'il y a lieu, à concourir à la repousser par les armes.

3. — Dans l'éventualité d'une guerre de la France et de l'Italie contre l'Autriche, la direction en sera réservée à Sa Majesté l'Empereur, ainsi que le commandement suprême des forces alliées et le droit de décider de la paix.

4. — En cas que ladite éventualité se produise, S. M. le roi Victor-Emmanuel s'engage à obtenir des Chambres italiennes des pleins pouvoirs illimités pour un temps indéfini.

5. — Si par suite d'une guerre dans ces conditions, ou par suite de négociations diplomatiques, l'Italie venait à s'agrandir par l'annexion de nouvelles provinces, S. M. l'Empereur et S. M. le roi conviendront de procéder à une nouvelle délimitation des frontières de leurs Etats, dans le but d'assurer la France contre la prépondérance des forces de l'Italie.

6. — Cette délimitation sera établie de commun accord, soit avant la fin de la guerre, soit avant la conclusion des négociations.

7. — Les présents sept articles devront rester secrets entre les deux gouvernements de France et d'Italie, et toute infraction à l'un d'eux, par une des parties contractantes, impliquera leur annulation et celle de la convention de ce jour.

Paris, 15 septembre 1864.

On lit dans l'Akhbar, du 9 mars :

Des bruits alarmants ont circulé toute la journée dans Alger. On parle d'une insurrection kabyle qui, d'après la rumeur populaire, aurait de grandes proportions. On allait jusqu'à dire que Bougie et Sétif étaient cernés. Nous sommes convaincu qu'il y a une grande exagération dans les bruits qui ont défrayé aujourd'hui toutes les conversations. Il ne paraît guère permis, cependant, de douter qu'ils n'aient un fondement sérieux.

Nous espérons recevoir dans la soirée quelque communication officielle qui, en présentant les événements sous leur vrai jour, aurait dissipé les craintes auxquelles la population s'abandonne trop aisément.

Cette communication ne se fera évidemment pas attendre. Le gouvernement général regardera comme un devoir de rassurer la population, en lui faisant connaître le véritable état des choses. Le silence serait mal interprété.

Le Monde publie une intéressante correspondance de Saint-Denis (Réunion), en date du 4 février, qui fait le tableau des intrigues anglaises à Madagascar.

Le consul anglais, M. Pakenham, ne paraît pas, néanmoins, malgré l'accueil splendide qu'il a reçu des Hovas, avoir réussi à leur faire accepter le traité qu'il était chargé de proposer, et qui, dit-on, est à très peu de chose près, copié sur celui qu'avait signé le commandant Dupré. Le gouvernement madécasse, agissant sous l'influence des agents anglais, ne voudrait payer l'indemnité de 900,000 francs demandée pour la Compagnie de Madagascar, que moyennant une renonciation formelle de la France à toute espèce de prétention ultérieure, basée soit sur les traités, soit sur ses anciens droits; mais il est difficile d'admettre que le Gouvernement français puisse jamais accepter une pareille clause.

Une lettre de Londres, adressée à l'Avant National, dit que l'agitation ouvrière est de plus en plus menaçante dans le Staffordshire :

Il y a environ trois semaines, les propriétaires de forges d'un des districts du Staffordshire, ne pouvant, disaient-ils, continuer les sacrifices que nécessitait la baisse des fers, décidèrent de réduire dans une assez faible proportion les salaires des ouvriers. La réunion centrale des ouvriers délégués de cette industrie spéciale conseilla d'accepter la proposition des patrons. Mais les ouvriers s'y refusèrent et les fourneaux furent éteints. Cependant la grève n'étant pas soutenue par les délégués, aurait pu être promptement terminée, lorsque l'imprudence des patrons est venue donner de nouveaux aliments à la querelle. Ils se sont adressés, en effet, à leurs confrères sur d'autres points du pays, leur demandant de fermer leurs usines, si les ouvriers en grève ne reprenaient pas immédiatement leurs travaux. Les autres maîtres de forges ont eu la faiblesse d'y consentir, de sorte qu'il y a extinction des fourneaux non seulement là où les ouvriers avaient refusé une diminution de salaire, mais encore là où on avait rejeté la demande d'appui faite par les ouvriers en grève.

De la sorte, toute l'industrie des fers est partout frappée par les maîtres des forges, parce que dans une localité seulement il y avait un conflit. On ne saurait assez blâmer cette coupable connivence, qui com-

promet d'un seul coup l'existence de 200,000 individus.

Dans cette cruelle situation, les délégués des ouvriers ont convoqué, à Londres, une assemblée générale pour prendre une décision à ce sujet.

Il est probable que les délégués regardant la résolution des patrons comme un acte de provocation, soutiendront la grève, et quoique les fonds spéciaux ne manquent pas, ils ne pourront suffire qu'au prix de souffrances et de douloureuses privations pour les 200,000 ouvriers des forges et fonderies.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Altona, 15 mars.

La feuille officielle pour le Sleswig-Holstein publie une proclamation de la Régence des Duches, qui met en garde les populations du Sleswig septentrional contre les menées, tendant au bouleversement de l'ordre établi, au moyen d'Adresses, destinées à une puissance étrangère. La proclamation ajoute que les crimes contre la sécurité du pays seront sévèrement punis par les lois et que les autorités de police ont reçu l'ordre de rechercher les meneurs.

Hambourg, 15 mars.

Des lettres particulières de Copenhague confirment le bruit d'une crise ministérielle. MM. de Blumhø et David sortiraient du cabinet par suite de dissentiments avec leur collègues sur la question de la constitution.

Berlin, 14 mars.

Chambre des Députés. — La Chambre commence la discussion du rapport général de la commission du budget.

Le rapporteur, M. de Forckenbeck, dit qu'en abordant la discussion du budget, la Chambre fait un pas vers une entente.

M. de Vincke soutient que le débat est inopportun et que le impôts ne sont pas aussi lourds qu'on le prétend.

M. de Virchow demande que le gouvernement fasse des propositions dans le sens du rapport.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 17 MARS 1865.

— N° 2 —

LE POÈTE EN VOYAGE

(Suite)

Ce bon dîner semblait avoir regaillardé tout le monde. Un petit vin blanc, sentant la pierre à fusil, réjouissait toutes ces têtes. Le conducteur lui-même était sous l'influence de cette innocente orgie, et ne pressait pas trop les voyageurs de remonter à leur place. Il faut vous dire que deux voyageurs s'étaient arrêtés au Soleil d'or, et avaient été remplacés dans la diligence par deux nouveaux venus qui méritaient une certaine attention. Le premier était un jeune homme, aux cheveux bouclés, porteur d'une veste à boutons d'argent et coiffé d'une casquette prétentieuse où quelque arachnée villageoise avait brodé un sabbat de papillons. Il y en avait de toute forme et de toute couleur : gris, brun, jaunâtre, et il y en avait même un rose, au bord de cette aimable coiffure, et tous ces papillons voltigeaient autour de ce jeune homme, éblouissant. Dans une poche de

côté, il portait un foulard de couleur sang de bœuf, qui lui donnait de loin l'apparence d'un chevalier de la Légion d'Honneur. Des gilettes serrées à fond dessinaient une jambe un peu grasse, une rotule épaisse, et laissaient voir un pied plat. Ce jeune homme, évidemment, se croyait le plus beau du monde. Il n'était fils d'auberge qui ne le saluât d'un sourire, et quand il parut à la portière, il y eut dans tout le carrosse une explosion de joie et d'orgueil. — Voilà Romain, disait-on. Ah! le voilà, Romain! Bonjour, Romain. Il saluait à droite, à gauche, et des sourires, et des poignées de main. Un capitaine qui rentrerait dans ses foyers, après dix batailles de gagnées, ne rencontrerait pas plus d'empressement dans son pays natal que ce monsieur Romain, qui était vraiment le coqueluche de la contrée. L'homme qui le suivait, beaucoup plus modeste en sa tenue, obtint à peine quelques regards. A la fin cependant, tout le monde étant placé, et l'intérieur de la diligence étant encore une fois au grand complet, la voiture se remit en route. Assis dans son coin, le voyageur que nous n'avons pas quitté un seul instant se demandait, déjà très inquiet, quel était ce monsieur Romain, d'où il venait, où donc il allait, et par quel tour de force il était parvenu, de si bonne heure, à cette étrange popularité? Tous ces hommes semblaient se connaître. A les voir, à les entendre, on eût dit une compagnie qui se serait donné rendez-vous sur ces banquettes. Ils parlaient tous ensemble, à haute voix, la demande n'attendant pas de réponse, et Dieu sait avec quel accent, dans quel patois, et certains agréments de langage, qui n'appartenaient à aucune langue. — Ah! se disait notre auteur dra-

matique, me voilà bien dépaycé. Une comédie est là, sous mes yeux, on la joue, et je n'y comprends rien; on la parle, et pour moi c'est lettre close. Et véritablement, il assistait à un pandémonium rustique, où toutes les passions déchaînées hurlaient, glapissaient, riaient, badinaient. Je ne sais quoi de sinistre et de malsain était au fond de ses gaites. Ces messieurs s'amusaient trop pour s'amuser innocemment.

Heureusement que ces grandes joies sont comme la fièvre, intermittentes; elles s'apaisent assez vite. Après ces grands bruits, le calme et le silence ont leur tour. Peu à peu, maître Romain descendit de son char de triomphe, et dans un langage assez clair, il expliqua comment il avait été choisi pour venir à bout de certain mariage où il devait trouver, en s'y prenant bien, une grande fortune. Il ne nommait personne, tant il se savait compris de tout le monde, et notre voyageur eut grand-peine à deviner enfin qu'il s'agissait de la fortune et de la main d'une dame étrangère au pays, veuve depuis un an, restée seule et sans défense au milieu de toutes les difficultés d'un veuvage.

— Par ma foi, disait Romain, en tirant de sa vieille pipe une épaisse fumée, elle m'est bien due; elle m'a donné, sans reproche, assez de mal. Voilà tantôt six mois que je la dispute au jeune Hippolyte Casségrain, au petit Martin, au grand Bernard. Je l'ai jouée au billard, et je l'ai gagnée en cinquante points contre le lieutenant Mitoufflet; je l'ai jouée au piquet en cent points contre le percepteur Morizot. Bref, les voilà tous éconduits; chacun d'eux me fait place, et la ville entière est ma complice. En vain la dame hésite et me fait grise mine, il faudra bien qu'elle

cède : il y va de notre gloire à tous. Jusqu'à l'heure où elle dira oui, elle n'aura pas de cesse et de repos, elle n'entendra parler que de Romain : le beau Romain par-ci, le grand Romain par-là. Chacun s'attendant à mon char, va me prêter toutes les vertus, et de l'argent comme s'il en pleuvait; à mon nom seul, la fille à marier, et même les gros partis qui ne voudraient ni de vous ni de moi, feront entendre aux oreilles de la veuve des soupis à mettre en branle un moulin à vent. Les coquettes diront en minaudant : la femme qui le fixera, pourra se vanter d'avoir accompli une œuvre difficile. — Hélas! diront les prudes, quel dommage! avec un esprit moins léger, M. Romain eût fait un excellent mari! Puis toutes sortes de menus propos : Avez-vous vu le nouveau cheval de Romain? l'habit bleu de Romain? Savez-vous que Romain revient de la capitale, où il a soupé avec des actrices, et dont il a rapporté certaine cravate bleue à filets roses? Ah! gredin de Romain!

Ainsi parlait ce rustre au milieu de l'admiration universelle; en même temps, il faisait craquer l'un après l'autre ses longs doigts garnis de bagues douteuses. Il passait la main dans ses longs cheveux pompadour de vanille et de jasmin; il était sa large poitrine, et consultait de temps à autre une montre en or guillochée à Genève. A sa chemise, on voyait briller trois diamants; on entendait dans sa poche le bruit des écus : il était toute prospérité, toute santé, tout contentement; chacun le contemplait dans une admiration profonde. Il serait mort sur la place, on eût prit de ses reliques, et l'on se fût divisé sa chaîne en or, comme on eût fait pour la corde d'un pendu. Tel était fait,

construit, soufflé et boursoufflé cet homme heureux.

Sitôt qu'il eut compris qu'il allait comprendre enfin quelque chose à ce mystère de jovialité et d'iniquité, M. Fauvel, replié dans son coin et les yeux enfoncés sous la visière de sa casquette de voyage : — Alions, se disait-il, voilà déjà un premier acte assez satisfaisant. Une pauvre femme abandonnée au milieu de ces rustres, aussi pitoyables que des sangsues; un mari qui vient de mourir, laissant sa veuve et son héritage en proie à toutes les ambitions de la province; une ville entière qui décide en son âme et conscience que cette infortunée épousera ce triste hère, et qui se fait un point d'honneur de lui donner ce mari ridicule, chacun prenant l'engagement tacite, inavoué, mais certain, d'imposer à cette innocente ce don Juan du fumier. Voilà un beau premier acte, et déjà notre homme, esprit inventeur, arrangeait, nommait, disposait ses héros, les faisant aussi pleutres, aussi petits, mesquins, avares, envieux et jaloux qu'il les avait sous les yeux.

La route était montante; on allait au pas. Le soleil était vif. Les voyageurs, qui avaient bien déjeuné, s'endormaient l'un après l'autre; on ronflait déjà dans l'intérieur de la diligence, et seuls M. Romain, son homme d'affaires et certain voyageur en vins qui semblait très éveillé, qui poursuivaient, à voix beaucoup plus basse, la conversation commencée.

— Il était temps, monsieur Romain, disait le commis-voyageur, de mettre en avant notre petite conjuration. La dame était serrée de près par M. Urban le notaire, un vrai représentant de l'ancien notariat. Qu'elle eût choisi M. Urban pour son notaire, et nos projets auraient été